

A Monsieur L'abbé de Larchantel vicaire général

PLOU CASTEL-Daoulas

- enquête en 12
- chapelle 1806
- 1809 presbytère, chapelle
- état de biens

et de vous
des cinq chapelles
vos observations
et vous prions
cy après.
rs Namorés et
ne; Comme on
le nom de tous
Si grand O
l'écrit de vente,
vient pontifes
S'engager des
par les fideles.
celles, des oratoires
L'église principale;
ces chapelles
de l'église principale;
mes.

A Monsieur L'abbé de Larchantel vicaire général
Du diocèse de quimper.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous saluer très humblement et de vous
envoyer distinctement et séparément le nom des cinq chapelles
dont on demande la Confirmation.

Mr. Le maire et moi avons néanmoins quelques observations
à vous faire au sujet de ces cinq oratoires et vous prions
de nous dire votre sentiment sur l'exposé cy après.

Ces chapelles ont été rachetées de deniers Ramapés et
données par tous les habitants de la Commune; Comme on
ne pouvoit porter sur le Contrat d'acquit le nom de tous
ceux qui ont Contribué & le nombre en est si grand
on s'est contenté de mettre seulement sur l'écrit de vente,
le nom de quatre ou cinq; ceux-ci voudroient peut-être
devenir propriétaires de ces chapelles, s'en séparer des
offrandes et aumônes qui seront données par les fideles.
Ils voudroient peut-être faire de ces chapelles, des oratoires
exemptes, indépendants et non soumis à l'église principale;
voici ce que Mr. Le maire voudroit. 1^o que ces chapelles
sussent reconnues pour être dépendantes de l'église principale,
et appartenir au général et à la Commune.

2° que les offrandes, aumones ou autres Revenus
des Eglises oratoires soient remis entre les mains
des marguilliers de l'Eglise principale, étant
nommés par le gouvernement pour administrer
les Biens de l'Eglise;

3° Les marguilliers en chef de l'Eglise mère,
se chargeront de tenir en état de décence et
de sainteté les Chapelles de la Commune
et fourniront tout ce qui sera nécessaire
pour le Service divin desquels le gouvernement
aura permis d'y célébrer la messe pour la
commodité des habitants et l'instruction des enfants.
en attendant votre Réponse, Nous avons l'honneur
d'être avec un Respect profond

Monsieurs,

Vos très humbles et très obéissants
Serviteurs M: Cornilly prêtre desservant
de ploubastel daoulas

Gourve
m.

De plougastel Daoulas Le 10 février 1807.

Monseigneur
repondre

Je dois instruire votre grandeur qu'il y a en la
paroisse de plougastel Daoulas une Chapelle,
La fontaine Blanche dédiée à la
Sainte vierge et très vénérée des fidèles.
Cette Chapelle, comme toutes les autres, doit
être à votre disposition.

Je vais vous donner les connaissances nécessaires
et relatives à la dite Chapelle.

La fontaine Blanche étoit avant les temps malheureux
un Bénéfice simple dépendant de l'abbaye Royale
de Daoulas et à la nomination de Monseigneur
l'évêque. Mon prédécesseur l'avoit fait rétablir.
Cette église; elle étoit tout à fait en ruines;
il en étoit le titulaire. Ce Bénéfice, à sa

mon, fut donné à M.^r Bodener Recteur de S.^t
Thomas de Landerneau mon digne et Respectable
instituteur Sous l'autorité duquel j'ai milité
pendant quatre ans; C'est le dernier titulaire
et possesseur légitime de ce Bénéfice, il employoit
la majeure partie des Revenus au Soulagement
des pauvres; que n'existe encore cet ecclésiastique
vertueux; Ce ministre plein de Cele.^{te} au quel je
dois toute mon éducation & pardonner moi, Monseigneur,
cette digression; je la dois à la mémoire d'un
homme à qui je dois tout; C'était un excellent pasteur.
Les Reventes de la Chapellenie de la Fontaine Blanche,
pourroient monter à une Somme de Cinq ou Six
cent ~~livres~~ livres annuellement; Ce Revenu
est aujourd'hui affecté et attaché à l'hôpital
de Landerneau; Les administrateurs du dit
hôpital l'ont demandé et obtenu du gouvernement.
Cette Chapelle n'a pas été vendue, elle appartient
donc encore au gouvernement ou pour mieux
dire, elle est à votre disposition; les matériaux
qui la composent, Sont des pierres de taille
de toute Beauté; Si un particulier venoit

à L'acheter, il tiroit Sur le Champ un grand
profit de ces Belles pierres ;
quoique cette Chapelle appartenoit avant
la Révolution à un ecclésiastique, elle
servoit Néanmoins de Chapelle de paroisse.
on y disoit, on y Chantoit la messe à de
Certains jours de L'année ; il y touboit Beaucoup
d'offrandes qui étoient employées à l'entretien
et à la décoration de ce temple. Les fideles
de plougastel qui cherissent Singulièrement
cet oratoire, en demandant l'ouverture de
tout leur cœur. j'ai dois vous dire, Monseigneur,
qu'il s'est opéré en cette Chapelle plusieurs
miracles. M^r. de charolles Capitaine, de
vaineaux, homme Respectable en tous Sens
et Sous tous les Rapports, à dans une Circonstance
dangereuse, éprouvé les effets de la protection
de notre Dame de la Fontaine, Blanche.
il y a encore d'autres miracles qui Sont
à la Connaissance des habitants de la
Commune.

Je Supplie votre grandeur de Reclamer cette Chapelle,
et de faire qu'elle Soit à Sa disposition comme
les autres, cela est très juste.

La Commune de plougastel saoulas Bénira le,
Seigneur, en voyant cette église ouverte,
et Baisera de toute Son ame, la main qui
en aura procuré l'ouverture.

Si, à Dieu ne plaise, un accident fâcheux et
imprévu, nous privoit de l'église principale,
La Chapelle de la fontaine Blanche Serviroit
à l'assemblée des fideles; on pourroit y célébrer
les Saints mysteres et administrer les Sacraments.
tout le peuple de plougastel, le Clergé et moi
faisans continuellement des vœux pour votre
conservation qui nous est bien précieuse.

Je Serai toute ma vie attaché à votre grandeur
et le plus Soumis de vos prêtres;

M. Cornilly ancien Docteur Desservant
de plougastel saoulas;

il y a dans la commune de plougastel daoulas
diocèse de quimper, huit Chapelles
toutes en Bon état et Bien entretenues

La Chapelle de Sainte Christine
celle de Saint adrien
celle de Saint guenole
celle de Saint Trémour
celle de Saint Claude
celle de la fontaine Blanche
celle de Saint Jean;
celle du passage;

Les six premières Chapelles sont à la
disposition des habitants de la Commune
et leur appartiennent, Les deux dernières
Saint Jean et le passage, sont acquises par
M^{rs} Villason et testant. de plus une Chapelle
domestique à Kerault appartenant à Madame
de La paquerie dans laquelle on ne dit
pas encore de messe.

en ensaigneur à donner la permission de
célébrer la messe dans huit Chapelles
parcequ'elles sont nécessaires au culte.
on dit alternativement dans une de ces
chapelles la messe le dimanche pour
la commodité des fideles qui ne peuvent
se rendre à l'église principale.
presque toutes les Chapelles sont à une
bonne lieue du Bourg. et une grande
partie des paroissiens à deux.

M. M. vergos et manarch n'ont rien
reçu de la fabrique, ni de la commune
depuis mon retour à plougastel, cela
n'est pas juste.

M. Comilly devant de
plougastel et daoulas,
La population de plougastel daoulas est au moins
de cinq mille âmes.

A Monsieur L'abbé de Larchantel vicaire
général du diocèse de quimper.

Monsieur,

Six prêtres, tous en état de travailler sont absolument
nécessaires pour la desserte de la Succursale
de plougastel daoulas. la population montant
à quatre mil cent cinquante trois âmes.
plougastel daoulas le 30 ventoux an 12 delaphe.

M. Comilly prêtre desservant de plougastel daoulas ;
Fait à
m.

1704

J'ai l'honneur de Saluer très humblement M.
Les vicaires généraux du diocèse de quimper et de leur
envoyer le plus tôt qu'il m'a été possible, la réponse
aux différentes questions portées en leur circulaire
(datée du Neuf plusie au Doire, trente janvier
Mil huit cent quatre;

Saint pierre est le patron de L'église Succursale
de Plougastel Daoulas.

il y a dans la Commune 4153 âmes.
Communians... 3101.

Six prêtres sont absolument nécessaires pour la
Desserte et tous les six en état de travailler;
Les vicaires nommés par Monseigneur sont
Mr vergos et Mr. Rochcongar qui a été
envoyé en cette qualité, et ce sont ceux que
je désire.

Thomas Robert Cornilly prêtre desservant, né à
quimper, l'année 1723. promu au sacerdoce
en l'année 1768. né le 3. Xbre 1743.

Claude vergos né à Kgoff ^{en cette} commune de
Plougastel Daoulas, le 31 mai 1769, ordonné
prêtre en 1787, nommé vicaire par M. l'évêque.

guillaume Rochcongar né au manoir du Rouasle
en Dirinon le 24 Septembre 1749, promu au
Sacerdoce en 1776. envoyé à plougastel pour
être vicaire; ce sont les deux que je désire;
Michel François Le Gall né au Bourg de
plougastel le 29 juillet 1736. Fait
prêtre le 19 Septembre 1761.

Frimeur Julien ne m'a donné aucun éclaircissement;

il y a en la Commune de plougastel quatre oratoires
ou Chapelles Domestiques appartenants à des particuliers;
personne ne m'a parlé pour demander au gouvernement
la permission d'y célébrer la Sainte messe.

Les prédicateurs de plougastel daoulas pour cette année
approuvés par M. l'Evêque Sont Monieur
verges, Rochcongar et moi;

J. Comilly prêtre desservant de plougastel daoulas;

Je vous Supplie, Messieurs, de procurer au moins par
interim, à la Communauté, un ecclésiastique capable
de travailler; je ^{ne} vous cacherai pas qu'il y a une
épidémie de maladie; trente ~~deux~~ six corps ont été
inhumés depuis le 15 janvier; mes confrères et
moi sommes extraordinairement fatigués; j'attends
du Secour, ne sçait ce que pour un mois ou deux,
et je vous la demande au nom de dieu.

A Monsieur l'abbé de Larchantel vicaire général
du diocèse de quimper;

Monsieur,

Outre les cinq Chapelles dont j'ai eu l'honneur
de vous parler et qui appartiennent aujourd'hui au général
ou à la Commune, il y a encore à plougastel cinq
autres oratoires ou Chapelles domestiques appartenant à
des particuliers,

Savoir,

La Chapelle du passage cy devant Chapelle de paring,
appartenant aujourd'hui à M.^r Sedard;

La Chapelle de St. Jean cy devant Chapelle de Laparing,
appartenant à M.^r de Gilleson;

Celle de Kerault Chapelle domestique appartenant à
M.^r et à m.^{de} de Lapaguerie;

Celle de Kegoiff Chapelle domestique appartenant à
M.^r Boile;

Celle de la Fontaine Blanche cy devant Bénéfice,
Simple dépendant de l'abbaye de Daoulas, aujourd'hui

appartenant au gouvernement; Mr Le Roy Receveur
Demurant à Landerneau Recoit toutes les
rentes de La Chapelle de la fontaine Blanche;
je Crois être obligé en Conscience de vous donner
tous ces Renseignements;

Agreez, je vous supplie Le Respect profond
avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur L'abbé,

Votre très humble et très
obéissant Serviteur Cornille
prêtre desservant de Plougastel des Isles

A Monsieur L'abbé de Sarchantel vicaire général
du diocèse de quimper;

Canton de Daoulas

Monsieur,

outre l'église succursale ou principale, il y a dans la
commune de plougastel daoulas cinq chapelles appartenants
aux habitants; Sçavoir,

La Chapelle de Saint Claude,
celle de Saint Trameur,
celle de Saint guénolé,
celle de Saint Adrien,
celle de Sainte Christine,

Ces cinq oratoires sont dans un état de décadence et de
surte; il est utile et même nécessaire de demander au
gouvernement la permission de célébrer la messe les dimanches
en ces chapelles pour la commodité des fideles dont
plusieurs sont à deux lieues de l'église principale,
et pour l'instruction des enfants;

Thomas Robert Cornilly prêtre desservant de plougastel daoulas;
Vu en mairie le 30 ventose an 12.

Journe
273

(Saint-Satien) Vu que cette remuance
est fondée sur de justes raisons.

1^o L'éloignement de la majorité des
habitans de l'Eglise principale; ils en
sont distants de deux lieues.

2^o Les Chemins en hyver sont impraticables;

3^o Enfin pour la commodité des vieillards
et l'instruction de la jeunesse.

En conséquence nous vous
prieons Monsieur l'Evêque de
prendre en considération Notre
pétition, nous serons continuellement de Vous
pour votre conservation & avons l'honneur
d'être avec respect

Monsieur l'Evêque

Vos très humble et
Cité Obéissante & Servile

P. KIELLA

i:core
IRO W A A
F D L R L

Longastet Daubas le 6^e Dec
au 11.

à M^{re} D.

M^{re} D. Monsieur l'Evêque

Du Département du Finistère A Quimper

Monsieur

D'après les demandes répétées de tous
les habitants de la commune qui M^{re} D.

ont été soussignés par les Membres de

la commune soussignés pour Demander

au M^{re} D. l'ouverture d'une Oratoire

1505
1805
1805

Etat des biens et Rentes de la fabrique de Plougastel-Daoulas.

Noms des Paroisses.	Biens Ruraux.	Maisons.	Valeurs capitales.	Produits. Annuel.	Rentes Restituées.	Rentes pécun. et donations.	Rentes de Fondations.	Charges.	Revenu Net.	Observations.
Plougastel-Daoulas.	Terres.	"	2,614. ^l ..	130. ^l 70.	"	"	24. ^l 20. ^c	24. ^l 20. ^c	106. 50.	Evaluation au Denier Vingt.
Id.	"	Quatre.	3,258. ^l ..	181. ^l ..	"	"	"	"	181. ^l ..	Evaluation au Denier Dix-huit.
	"	"	5,872. ^l ..	311. ^l 70.	"	"	"	"	287. 50.	

Plougastel Daoulas.

il n'y a point de presbytère en cette paroisse.
Appartenant à la Commune; Néanmoins
Les habitants payent au desservant un
Logement pécuniaire jusqu'à la Somme de
deux cent Livres.

Il n'y a pas à Plougastel quelque maison
décente que l'on soit disposé à vendre,
pour servir de Logement au desservant.
Desquels y aura une maison décente à vendre
j'en donnerai connaissance au Secrétariat

Les chapelles indiquées en Plougastel Sont
celles de St andré, St^e Christine, St
guenolé, St tremeur, St Claude, la fontaine blanche
on a permis de célébrer la messe dans les Chapelles
cy dessus dénommées; il n'est nullement nécessaire
de vendre aucune de ces Chapelles pour les réparations
de l'église principale. à Plougastel Daoulas Le
vingt un août mil huit cent dix.

M. Cornilly Desservant de Plougastel Daoulas

toutes ces Chapelles ont été rachetées par les paroissiens, moins la
fontaine blanche. Les Chapelles de St Jean et du parrage appartenant
aux M^{rs} villeon et Lottard.

je me charge moi-même de la faire et j'ai
confiance qu'elle ne sera pas médiocre;
j'attends vos ordres en conséquence.
je vous supplie, Monseigneur, de penser à moi.
ma position est bien affligeante; il est tout à fait
impossible que deux prêtres desservent cette paroisse
sur la population et la distance des lieux
de l'église principale. je connois et je suis
parfaitement convaincu de votre bonne volonté.
et je vous remercie infiniment de vos bontés.
permettez moi de vous dire en finissant ma lettre
que les habitants de plougast saoulas qui sont
vos enfants, dépendant du Secours pour l'administration
des Sacraments; M.^r vergos et moi qui
allons tant que nous pouvons, sommes fatigués
au delà de toute expression. avec pitié de nous,

Monseigneur, S'il est possible, nous sommes tous
deux à votre volonté et nous vous prions
de croire que vous ne trouverez pas de prêtres
plus attachés ni plus soumis à votre grandeur,
que nous.

agréé, je vous supplie, le Respect profond et
véritable avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Monseigneur,

Votre très humble et très
obéissant Serviteur Cornille
prêtre d^t de plougast saoulas